



RÈGLEMENT Circuit Régional
Endurance
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
Applicable durant le Circuit Régional
2023



Circuit Régional CRE BFC
Endurance

PRÉAMBULE

Un circuit régional BFC est mis en place pour la saison 2023 sous la forme d'un circuit composé de huit étapes et d'un Championnat Régional à Cluny.

La remise des prix du circuit régional aura lieu lors de la soirée des champions organisée par le CRE BFC en 2024.

Les concours restent ouverts aux cavaliers hors région Bourgogne-Franche-Comté mais ceux-ci ne sont pas pris en compte dans le classement du circuit régional.

1. Les étapes du Circuit Régional 2023

1^{er} Etape : 19 mars - Sommant (71) - 202371026

2^{ème} Etape : 02 avril - CEER Bourgogne - Grancey le Château (21) - 202321013

3^{ème} Etape : 23 avril – **CHAMPIONNAT RÉGIONAL** - Cluny (71) - 202371052

4^{ème} Etape : 28 mai - Fresnes (89) - 202389019

5^{ème} Etape : 04 juin - Loray (25) - 202325022

6^{ème} Etape : 30 juillet - Trétu (39) - 202339024

7^{ème} Etape : 20 août - Dampierre - sur -Salon (70) - 202370007

8^{ème} Etape : 24 septembre - Chanteloup (58) - 202358009

2. Conditions de participation

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il sera fait application des règlements FFE en vigueur.

Un cavalier ne peut courir le circuit que dans une catégorie.

Dans le cas où un cavalier participerait dans deux catégories différentes (avec un même cheval, ou avec deux chevaux différents) le niveau le plus élevé sera pris en compte.

Pour être récompensé sur ce circuit, il faut participer minimum à 2 étapes.

Le Circuit Régional est ouvert aux cavaliers titulaires d'une licence club, amateur en Bourgogne Franche-Comté.

3. Epreuves concernées

Deux catégories :

- Club : Cumul des points sur 40 et 60 km
- Amateur : Cumul des points sur 40, 60 et 80 km (vitesse imposée et libre)

Distances	Vitesses	Catégories
40 km	12 à 15 km/h	Clubs / amateurs
60 km	12 à 15 km/h	Clubs / amateurs
80 km à vitesse imposée	12 à 16 km/h	Amateurs
80 km à vitesse libre	Minimum 12 km/h	Amateurs

4. Classement et calcul des points

Chaque épreuve rapporte un nombre de points au cavalier suivant le classement de l'épreuve du jour et le nombre de partants de celle-ci, ces points sont ensuite additionnés pour le classement final (voir tableau ci-après).

	40 km	60 km	80 km v. imposée	80 km v. libre
1 ^{er}	20 points + nombre de classés	Idem 40 km pour le calcul + bonus de 3 points	Idem 40 km pour le calcul + bonus de 5 points	Idem 40 km pour le calcul + bonus de 7 points
2 ^{ème}	15 points + nombre de classés			
3 ^{ème}	10 points + nombre de classés			
4 ^{ème}	5 points + nombre de classés			
5 ^{ème}	3 points + nombre de classés			
6 ^{ème} et plus	1 point + nombre de classés			

5. Classement spécial écuries

Chaque écurie cumule les points de ses cavaliers classés à chaque étape du circuit Grand Régional. Sera pris en compte le nom de l'écurie qui engage le cheval.

6. Prix/Récompenses

Tous les cavaliers classés seront récompensés dans leur catégorie : club, amateur.

Chaque organisateur s'occupe personnellement des lots de son concours.

Une aide du CRE BFC s'élèvera à 200€/concours étape VALIDE par le CRE BFC et labélisé circuit régional. Un organisateur ne pourra prétendre à cette aide qu'une seule fois sur un seul et même circuit. L'aide est cependant cumulable si l'organisateur se retrouve organisateur d'une étape sur deux circuits de deux disciplines différentes.

Les 3 meilleurs cavaliers du circuit régional seront récompensés dans chacune des catégories (**à la condition d'avoir un podium complet**). Le CRE BFC prend en charge les podiums du circuit régional (plaques, flots et médailles).

Les lots des podiums du circuit régional seront remis, aux présents, lors de la soirée des champions en 2024.

7. Droit à l'image

Les cavaliers participant au **Circuit Régional CRE BFC** sont susceptibles d'être pris en photos.

En s'engageant sur ces épreuves, le cavalier autorise le Comité Régional d'Equitation à diffuser ses photos sur le site internet ou tout autre document édité pour la promotion du **Circuit Régional CRE BFC**.
